

# Dossiers pauses et nettoyage des tenue de Travail.



Plus de 500 dossiers déposés par la CFDT dans la région du Nord/Pas de Calais sont passés devant la Cour d'Appel de DOUAI ce jeudi 25 octobre.

Une soixantaine de salariés des alentours accompagnés des délégués syndicaux de région étaient présents.

## **La plaidoirie a duré plus de 2H30.**

Notre avocat, Maître Barège, a évoqué à plusieurs reprises, la récente décision de la Cour de Cassation du 17 octobre 2012 qui a donné raison à 258 salariés d'Auchan qui ont déposé des dossiers avec la CFDT.

Ces derniers reprochaient à Auchan d'avoir intégré le temps de pause dans le calcul de leur rémunération et par conséquent de les avoir payé en dessous du SMIC.

**La décision de la Cour d'appel de DOUAI sera rendue le 22 décembre 2012.**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

